Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260330-2026_03_08_09-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **30 MARS 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
23 mars 2026	– 8 AVR. 2026	15	15	15

Le **trente mars** deux mil **vingt-six**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, Maire.
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Nathalie GERARD, Michel ROQUAIS, Marie THEBAULT, Sébastien HILRPON, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Lisa-Marie COUSIN, Maël BODIN, Stéphanie RACLE, Jean-Philippe LIARD, Elodie MOULIN
Présent par procuration :
Absent excusé :
Absents :
Secrétaire de Séance : Mme Marine HEUDES
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : – 8 AVR. 2026
et publication ou notification
du : – 8 AVR. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-03-08/09 :

OBJET : SUBVENTIONS 2026 – ADMR

Le Maire rappelle que la commune verse chaque année une subvention à titre de participation aux dépenses de fonctionnement de l'A.D.M.R. de Pleine-Fougères.

Considérant l'utilité de ce service cantonal, qui intervient sur la commune de SOUGEAL,

Considérant la proposition de la commune de verser 1 € par habitant en 2023 ;

Considérant que ce service social est primordial sur notre territoire,

Après avoir écouté l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'attribuer une subvention à l'A.D.M.R. pour 2026 et de revaloriser le montant versé par habitant à 1,50 € soit : 1.50 € x 554 habitants = 831.00 €.** (Population légale au 1er janvier 2023 en vigueur à compter du 1er janvier 2026)
- **Informe le conseil que les crédits seront inscrits au budget 2026 (article 65748)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Marine HEUDES

Le Maire,

Éric HAMEL